



Déclaration préalable du SNEP-FSU-91

au CDUNSS du 15 décembre 2017

Près d'un million deux cents mille licencié-es en 2016/2017, des jeunes officiels toujours plus nombreux et mieux formés, des milliers de rencontres sportives et artistiques sur l'ensemble de l'année, des pratiques « sport partagé » en expansion, tous les acteurs du sport scolaire peuvent être fiers de la bonne santé de ce service public, spécificité française qu'il convient de continuer à faire progresser et défendre. Les AS de tous les EPLE affiliées à l'UNSS sont des « terrains de jeux » que beaucoup nous envient dans d'autres pays et, nous l'espérons, au sein de notre propre système éducatif. Grâce à l'engagement, la disponibilité et la professionnalité des animatrices et animateurs d'AS, des coordonnateurs de districts, des cadres UNSS, des chefs d'établissements, des parents, des services de l'EN, de nos partenaires et des personnels de l'UNSS, tous les jeunes qui s'engagent dans la pratique sportive et artistique volontaire peuvent s'entraîner, progresser, se dépasser, vivre de belles aventures sportives et artistiques tout en exerçant des responsabilités spécifiques. Le SNEP-FSU attaché et très investi dans l'organisation du sport scolaire du second degré s'en félicite. Il continuera d'exercer au sein de l'UNSS son rôle de coadministrateur avec le militantisme et l'engagement que nous lui connaissons.

En Essonne et nous l'avons ici souvent rappelé, l'excellente vitalité du sport scolaire Essonnien peut se mesurer au travers de toutes les rencontres organisées durant l'année scolaire (700 manifestations sportives environ allant du niveau district au niveau national). Elle se traduit aussi dans les chiffres que l'on peut lire en annexe du document PDDSS (augmentation du nombre de licenciés ces dernières années +2000 en 5 ans, du nombre d'animateur-trices +de 50 en 5 ans. Concernant le taux de pénétration l'Essonne pointe à la seconde place de toute la région parisienne).

Durant cette année 2017, le service départemental avait à charge d'organiser des temps de réflexion et de concertation pour décliner et adapter le PNDSS aux particularités de notre département. Avec les acteurs du sport scolaire essonnien, le SNEP-FSU-91 a participé à ce travail d'élaboration du nouveau plan départemental du sport scolaire 2017-2020. Ce PDDSS présenté et voté aujourd'hui, devrait encore améliorer l'organisation et la qualité de nos activités sportives du mercredi après-midi en assurant une feuille de route propice aux réussites à venir du sport scolaire essonnien. Les liens étroits que l'on peut retrouver entre ce PDDSS et les actions prioritaires du conseil départemental en matière de politique sportive votées suite aux conférences du sport (Favoriser l'accès aux installations sportives aux personnes en situation de handicap axe 1. Accroître la visibilité des manifestations sportives dans le département axe 2 et sensibiliser les jeunes Essonnien aux bienfaits d'une pratique sportive régulière axe 3) doivent convaincre et conduire le conseil départemental à poursuivre son partenariat avec l'UNSS91 durant les années à venir.

Concernant les difficultés rencontrées ces derniers temps par le SNEP-FSU à pouvoir intervenir lors des différentes réunions d'organisation et de réflexion sur le sport scolaire du second degré, nous sommes ici porteur d'une bonne nouvelle : reçu en audience rectorale le 16 novembre dernier Le SNEP-FSU Versailles s'est vu conforter par le recteur de notre académie, dans sa légitimité à pouvoir intervenir afin d'informer et échanger avec la profession lors de toutes les réunions du sport scolaire Versailles du second degré (et donc pas après leur clôture...). Cette réaffirmation de la position rectorale favorable au dialogue social lors de ces réunions de

travail va enfin nous permettre d'informer et d'échanger avec la profession dans un climat plus serein. Le sport scolaire essonnien en sera le plus grand bénéficiaire.

Enfin nous avons été destinataires de plusieurs courriels et courriers exprimant remarques et mécontentements à propos des inscriptions au championnat départemental de cross-country du 22 novembre dernier. Loin de nous ici l'idée de remettre en question la qualité sur place de cette organisation ni le travail en amont de notre service départemental, il semblerait plutôt que ce soit liée à une décision concernant les nouvelles modalités d'inscription, plus coercitives qu'à l'accoutumée. Celle ci a entraîné la non-participation d'élèves (notamment masculin) à cet évènement. Un collège a même boycotté l'épreuve pour ces raisons. Le SNEP-FSU attaché à cet évènement festif, véritable vitrine du sport scolaire essonnien, souhaite que tout en respectant la réglementation nationale avec constitution d'équipes mixtes, il soit tout de même possible aux différentes AS de pouvoir inscrire tous ses élèves volontaires qui souhaitent y participer. Cela n'était pas dans les habitudes de notre département que de voir des élèves empêchés de courir ce jour-là.